



COMPTES ANNUELS 2015

  
**copré**  
LA COLLECTIVE  
DE PRÉVOYANCE  
DEPUIS 1974





**UNE VISION CLAIRE DEPUIS PLUS DE 40 ANS**



# COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION .....	6
BILAN AU 31.12.2015 .....	9
COMPTE D'EXPLOITATION AU 31.12.2015 .....	10
ANNEXE AUX COMPTES ARRÊTÉS AU 31.12.2015 .....	12

Au Conseil de fondation de

**La Collective de Prévoyance-Copré, Genève**

Lancy, le 26 avril 2016

## **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de La Collective de Prévoyance-Copré, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

### **Responsabilité du Conseil de fondation**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### **Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle**

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

### Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux articles 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution,
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.


Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA



Blaise Wägli  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Pierre Balsiger  
Expert-réviseur agréé

### Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe





**BILAN**

		<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	Index de l'annexe	CHF	CHF
<b>ACTIF</b>			
<b>Placements</b>		<b>1'296'211'195.26</b>	<b>1'063'731'848.36</b>
Liquidités	6.4	165'210'336.13	66'359'915.05
Fonds de placement du marché monétaire	6.4	584'059.28	9'965'989.60
Débiteurs	7.4/6.4	2'613'771.77	1'721'763.16
Obligations	6.4	280'811'160.43	283'545'903.77
Actions	6.4	350'278'713.70	345'202'382.87
Placements non-traditionnels	6.4	111'907'058.93	65'005'385.01
Immobilier	6.4	382'430'550.33	287'957'154.59
Créances de cotisations des employeurs	6.10/6.4	2'375'544.69	3'973'354.31
<b>Compte de régularisation actif</b>	7.5	<b>21'946'447.88</b>	<b>14'343'357.21</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b><u>1'318'157'643.14</u></b>	<b><u>1'078'075'205.57</u></b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Dettes</b>		<b>70'803'484.70</b>	<b>88'481'130.67</b>
Prestations de libre passage et rentes		21'444'856.35	23'999'156.35
Banques / Assurances	7.8	0.00	300'000.00
Dettes hypothécaires	7.7	49'000'000.00	64'000'000.00
Autres dettes		358'628.35	181'974.32
<b>Compte de régularisation passif</b>	7.6	<b>115'870'151.24</b>	<b>3'318'857.75</b>
<b>Réserve de cotisations employeurs sans renonciation</b>	6.10	<b>3'873'205.60</b>	<b>3'517'345.45</b>
<b>Fonds libres des affiliés</b>	5.10	<b>2'301'543.80</b>	<b>9'732'963.50</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>1'071'503'697.22</b>	<b>913'387'063.70</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	616'440'032.45	526'735'599.80
Capital de prévoyance rentiers	5.5	419'736'664.77	330'965'463.90
Provisions techniques	5.6	35'327'000.00	55'686'000.00
<b>Réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>53'805'560.58</b>	<b>59'637'844.50</b>
<b>Capital de la fondation / Fonds libres / Découvert</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Situation en début de période		0.00	0.00
Excédent des produits / Excédent des charges (-)		0.00	0.00
<b>Total du passif</b>		<b><u>1'318'157'643.14</u></b>	<b><u>1'078'075'205.57</u></b>

**COMPTE D'EXPLOITATION**

	Index de l'annexe	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
<b>Cotisations, apports ordinaires et autres</b>		<b>75'986'569.95</b>	<b>68'050'159.07</b>
Cotisations des salariés	7.3	26'457'126.50	23'971'656.25
Cotisations des employeurs	7.3	40'098'276.40	35'476'622.65
Primes uniques et rachats		9'075'940.30	8'280'067.07
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur		757'548.40	725'288.85
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement des cotisations		-476'129.55	-436'391.55
Subsides du fonds de garantie		73'807.90	32'915.80
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>176'768'212.74</b>	<b>371'019'156.30</b>
Apports de libre passage	7.1	113'097'140.19	127'141'623.15
Attributions en cas de reprises d'assurés			
- à la réserve de cotisations de l'employeur		105'553.75	246'901.45
- aux fonds libres des affiliés		2'888'936.95	9'107'215.10
- aux réserves mathématiques et provisions techniques		59'380'702.60	233'307'598.20
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce		1'295'879.25	1'215'818.40
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>252'754'782.69</b>	<b>439'069'315.37</b>
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-33'373'745.30</b>	<b>-32'606'659.05</b>
Rentes de vieillesse		-20'641'796.10	-17'895'110.70
Rentes de survivants		-3'196'336.55	-2'425'295.90
Rentes d'invalidité		-3'277'285.70	-2'775'277.45
Libération service cotisations		-1'497'064.65	-1'371'503.25
Prestations en capital à la retraite		-4'328'570.40	-7'986'949.50
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-432'691.90	-152'522.25
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-91'361'013.65</b>	<b>-56'122'491.55</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.2	-84'341'163.05	-50'952'348.25
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective			
- réserve de cotisations de l'employeur		-31'112.45	-110'000.00
- réserves mathématiques et provisions techniques		-2'649'391.80	-1'286'255.00
Versements anticipés pour l'EPL / divorce		-4'339'346.35	-3'773'888.30
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-124'734'758.95</b>	<b>-88'729'150.60</b>
<b>Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques, fonds libres des affiliés, réserves de cotisations</b>		<b>-151'041'073.17</b>	<b>-383'104'739.47</b>
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance assurés actifs	5.3	-77'383'834.55	-99'666'254.17
Dissolution / Constitution de capitaux de prévoyance rentiers	5.5	-88'771'200.07	-223'566'756.75
Dissolution / Constitution de provisions techniques	5.6	20'359'000.00	-34'164'000.00
Rémunération du capital épargne		-12'320'598.10	-15'851'462.65
Dissolution / Constitution des fonds libres des affiliés	5.10	7'431'419.70	-9'430'467.15
Dissolution / Constitution de réserves de cotisations	6.10	-355'860.15	-425'798.75
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>2'492'513.45</b>	<b>2'686'031.65</b>
Prestations d'assurance		2'492'513.45	2'686'031.65
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-4'782'116.70</b>	<b>-1'288'466.75</b>
Primes de risques		-4'021'633.30	-894'931.00
Primes de frais		-510'668.30	-170'463.00
Cotisations au fonds de garantie		-249'815.10	-223'072.75
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-25'310'652.68</b>	<b>-31'367'009.80</b>

**COMPTE D'EXPLOITATION**

	Index de l'annexe	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
<b>Résultat net des placements</b>		<b>24'635'434.78</b>	<b>69'880'174.52</b>
Résultat liquidités	6.8.1	-879'294.94	590'896.58
Résultat marché monétaire	6.8.2	3'207.40	62'495.15
Résultat change à terme	6.8.3	389'883.61	-936.19
Résultat obligations	6.8.4	1'997'992.81	17'643'446.92
Résultat actions	6.8.5	7'425'730.13	42'241'325.55
Résultat placements non-traditionnels	6.8.6	10'582'940.06	6'524'065.81
Résultat immobilier	6.8.7	11'466'842.52	6'518'676.42
Frais d'administration des placements	6.8.8	-6'135'700.37	-3'468'354.32
Rétrocessions	6.7	86'317.39	0.00
Intérêts sur prestations de sortie		-302'483.83	-231'441.40
<b>Autres produits</b>		<b>655'093.10</b>	<b>2'092'601.83</b>
<b>Autres frais</b>		<b>-216'729.92</b>	<b>-38'550.23</b>
<b>Frais d'administration</b>		<b>-5'595'429.20</b>	<b>-5'357'137.29</b>
Frais de fonctionnement		-760'090.25	-626'649.64
Autorité de surveillance cantonale		-11'800.00	-12'800.00
Haute surveillance de la prévoyance professionnelle		-3'700.00	-3'673.00
Honoraires de gestion administrative, Hpr S.A.		-1'319'409.00	-1'915'650.00
Honoraires de l'expert, Mercer S.A.		-67'554.00	-97'227.00
Honoraires de révision, Ernst & Young S.A.		-84'353.40	-83'695.40
Honoraires Dionysos Consulting SA		-63'544.50	0.00
Jetons de présence du Conseil et des Commissions (yc charges)		-162'461.20	-127'143.05
Honoraires de mandats divers		-120'866.50	-105'963.25
Frais divers de publicité		-208'642.85	-227'770.35
Frais de courtage		-1'593'007.50	-1'281'608.60
Frais de commercialisation, Hpr S.A.		-1'200'000.00	-874'957.00
<b>Excédent des produits (+) / charges (-) avant constitution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>		<b>-5'832'283.92</b>	<b>35'210'079.03</b>
<b>Constitution / Dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	6.3	<b>5'832'283.92</b>	<b>-35'210'079.03</b>
<b>Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## Annexe

### 1 Bases et organisation

#### 1.1 Forme juridique et but

La Collective de Prévoyance - Copré (ci-après la Fondation), anciennement Columna Fondation communautaire de prévoyance professionnelle, a été fondée par l'ex-Banque Populaire Suisse.

Son siège est à Genève. Il s'agit d'une fondation collective semi-autonome, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par l'article 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements.

La Fondation a pour but de prémunir le personnel de tout affilié contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès en garantissant des prestations déterminées conformément aux dispositions du règlement de prévoyance et du plan de prévoyance.

#### 1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation remplit les obligations de la LPP et est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle. Elle cotise au fonds de garantie LPP.

#### 1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	06.12.2012 Approuvé par l'ASFIP Genève le 07.03.2013
Règlement de prévoyance	Approuvé le 11.12.2014 Entré en vigueur le 01.01.2014
Règlement d'organisation	Entré en vigueur le 01.01.2007 Nouveau règlement entré en vigueur le 01.01.2016 Approuvé le 03.12.2015
Règlement interne aux entreprises affiliées	Approuvé le 05.07.2005
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	Approuvé le 05.02.2016 Entré en vigueur le 31.12.2015
Règlement de liquidation partielle	Approuvé par l'ASFIP Genève le 07.03.2013 Entrée en vigueur le 01.06.2009

#### 1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Les organes de la Fondation sont le Conseil de fondation, l'Assemblée des délégués et l'organe de révision.

Le Conseil de fondation est l'organe suprême aux termes de l'article 51 LPP. Il est composé paritairement, en principe, de représentants des entreprises affiliées et de représentants des assurés. Il se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum quatre fois par année.

Le Conseil de fondation assure la direction générale de l'institution de prévoyance, veille à l'accomplissement des tâches définies par la loi, fixe les objectifs stratégiques et les principes de l'institution de prévoyance ainsi que les moyens de les réaliser.

Il détermine l'organisation de l'institution de prévoyance, veille à sa stabilité financière et surveille la Direction, conformément aux dispositions légales et aux directives de l'Autorité de surveillance. Il est responsable de l'application des dispositions réglementaires, il exécute toutes les tâches qui ne sont pas expressément celles d'un autre organe.

L'Assemblée des délégués se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum une fois par année. L'Assemblée des délégués nomme les membres du Conseil de fondation. Elle prend connaissance du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe et prend acte du rapport de révision. Elle donne décharge au Conseil de fondation. Elle approuve les modifications des statuts et prend connaissance des modifications du règlement de prévoyance.

Le Conseil de fondation se compose, actuellement, de 6 membres. Au 31 décembre 2015, il a la composition suivante:

	<u>Fonction</u>	<u>Fin du mandat</u>	<u>Représentation</u>	<u>Signature</u>
Rancic Christina	Membre, Présidente	29.05.2017	employeur	collective à 2
Fiechter Robert	Membre, Vice-président	18.05.2019	employeur	collective à 2
Grivel Jacques	Membre	29.05.2017	employeur	collective à 2
Gerbail Christian	Membre	06.12.2016	assurés	collective à 2
Gordon Robin	Membre	18.05.2019	assurés	collective à 2
Izzo Mario	Membre	18.05.2019	assurés	collective à 2

La Direction est composée de la Présidente, du Vice-président et du Directeur de la Fondation. Elle gère les affaires courantes. M. Marçal Decoppet, employé de la Fondation, occupe le poste de Directeur et Mme Nathalie Bergeret est Assistante de Direction et fondée de pouvoir. Ils ont la signature collective à 2.

### 1.5 Experts, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	M. Christophe Steiger, Mercer (Switzerland) SA, Nyon
Experts	Etude Des Gouttes & Associés, Genève (travaux juridiques) Etude Schneider Troillet, Genève (avis de droit)
Médecin-conseil	Dr Jean-Pierre Boss, Lausanne
Organe de révision	Ernst & Young SA, Lancy
Administration technique et comptable	Hpr SA, Vevey
Développement de l'offre, du partenariat et autres	Dionysos Consulting SA, Nyon
Autorité de surveillance	Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance du canton de Genève, n° de registre GE 1118

### 1.6 Employeurs affiliés

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Effectif au 1er janvier	550	460
Entrées	114	146
Sorties	-50	-56
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>614</b>	<b>550</b>

## 2 Membres actifs et rentiers

### 2.1 Assurés actifs

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Effectif au 1er janvier	7'091	6'203
Entrées	2'729	2'509
Sorties	-1'624	-1'548
Retraites	-64	-51
Invalidités	-11	-18
Décès	-3	-4
<b>Effectif au 31 décembre</b>	<b>8'118</b>	<b>7'091</b>

### 2.2 Bénéficiaires de rentes \*

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
Retraités	774	619
Enfants de retraités	21	18
Invalides	198	194
Enfants d'invalides	83	90
Conjoints	172	115
Orphelins	27	16
<b>Total</b>	<b>1'275</b>	<b>1'052</b>

L'évolution de l'effectif des bénéficiaires de rentes a évolué au cours de l'année 2015 comme suit :

	<b>Effectif au 01.01.2015</b>	<b>Nouveaux cas **</b>	<b>Transferts à une autre IP</b>	<b>Décès</b>	<b>Fin du droit</b>	<b>Effectif au 31.12.2015 *</b>
Retraités	619	184	-4	-25	-	774
Enfants de retraités	18	9	-	-	-6	21
Invalides	194	23	-1	-	-18	198
Enfants d'invalides	90	10	-	-	-17	83
Conjoints	115	57	-	-	-	172
Orphelins	16	13	-	-	-2	27
<b>Total</b>	<b>1'052</b>	<b>296</b>	<b>-5</b>	<b>-25</b>	<b>-43</b>	<b>1'275</b>

\* dont 183 bénéficiaires dont la rente est réassurée au 31.12.2015 (31.12.2014: 174)

\*\* dont 188 reprises de rentes

## 3 Nature de l'application du but

### 3.1 Explication des plans de prévoyance

En vue de la réalisation de ses buts, la Fondation a élaboré un règlement de prévoyance commun à tous les affiliés. Le plan de prévoyance, propre à chaque affilié, décrit les prestations assurées choisies par l'affilié.

### 3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement des cotisations varie d'un affilié à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié.

### 3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Lors de la séance du 5 février 2016, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2016.

## 4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### 4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26 en vigueur depuis le 01.01.2014.

### 4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements:	L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus/moins-values résultant des évaluations annuelles pour dresser le bilan sont comptabilisées séparément afin de ne pas les confondre avec les gains/pertes sur titres vendus en cours d'exercice, opérations impliquant un flux de trésorerie.
Monnaies étrangères:	Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année (cours de la banque): USD 1.001, EUR 1.087, GBP 1.475. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.
Immeubles:	Ils ont été évalués à leur valeur de rendement, soit l'état locatif dynamique au 01.01.2016 capitalisé à un taux de 6.25%, à l'exception des immeubles acquis en cours d'année, lesquels sont évalués à leur valeur d'acquisition.
Autres actifs:	L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.
Autres passifs:	L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

### 4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant.



## 5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

### 5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Jusqu'au 31 mars 2003, le risque de longévité était entièrement réassuré. Dès le 1er avril 2003, la Fondation assure elle-même ce risque. Elle constitue, dans ce but, des réserves mathématiques pour les rentiers, une provision de longévité, ainsi qu'une provision d'amélioration du taux de conversion.

Puis, jusqu'au 31 décembre 2008, les risques décès et invalidité ont été couverts par un contrat de réassurance. Les indexations des rentes en cours décidées par le Conseil de fondation sont à la charge de la Fondation, laquelle constitue à cet effet des réserves mathématiques.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2014, la Fondation a opté pour un contrat de réassurance de type stop-loss complété par un contrat de type excess of loss. La Fondation a constitué ainsi dès cette date les réserves mathématiques et la provision de fluctuation des risques nécessaires à cette situation.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Fondation est à nouveau réassurée intégralement par un contrat de réassurance complète des risques décès et invalidité auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie pour une durée de 5 ans.

La prime risque est basée sur un taux de prime forfaitaire.

Ce contrat est conclu avec une participation aux excédents liée aux risques. Ces excédents sont calculés chaque 5 ans.

### 5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Néant.

### 5.3 Développement du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté de cotisations

	2015	2014
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier des capitaux de prévoyance assurés actifs	526'735'599.80	411'217'882.98
Attributions/dissolutions rétroactives ou art. 17 LFLP	-2'674'425.26	-2'163'259.39
Cotisations d'épargne	52'396'467.80	46'283'306.80
Autres cotisations et contributions de rachat	8'788'991.35	8'009'791.47
Apports de libre passage	109'595'292.41	120'360'055.09
Répartition fonds libres	5'225'369.35	221'091.40
Remboursement des versements pour l'EPL / divorce	1'295'879.25	840'486.40
Prestations de libre passage en cas de sortie	-74'310'739.05	-45'165'610.80
Versements pour l'EPL / divorce	-4'339'346.35	-3'773'888.30
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-18'695'274.35	-25'339'461.35
Rémunération des capitaux de prévoyance	12'320'598.10	15'851'462.65
Attribution/dissolution des prestations de sortie (art. 17 LFLP)	101'619.40	393'742.85
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs</b>	<b><u>616'440'032.45</u></b>	<b><u>526'735'599.80</u></b>

Pour les assurés encore actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et pour la période de référence du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, les intérêts attribués sur les comptes épargne des assurés actifs, des assurés en incapacité de gain et des invalides, ont été calculés sur les avoirs réglementaires à un taux de 2.25 % (3.50% en 2014).

Pour les assurés sortis durant l'année 2015, les intérêts attribués jusqu'à la date de sortie ont été calculés au taux LPP sur la part minimum LPP de l'avoir de vieillesse. Pour les assurés sortis au 31 décembre 2015 il est de 2.25 %.

### 5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)</b>	<b><u>276'070'775.10</u></b>	<b><u>239'007'803.75</u></b>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.75%	1.75%

## 5.5 Développement du capital de couverture pour les rentiers

	2015 CHF	2014 CHF
<b>A - Evolution et rémunération des capitaux-épargne des invalides</b>		
Solde au 1er janvier des capitaux-épargne	19'115'958.90	13'705'661.15
Ajustement 2014	330'165.45	0.00
Transfert des capitaux actifs	2'774'496.40	2'207'461.40
Cotisations d'épargne	992'124.95	923'909.90
Apports de libre passage	19'443.50	3'331'227.70
Répartition fonds libres	5'365.40	0.00
Rémunération des capitaux de prévoyance	463'074.52	602'160.75
Dissolution capitaux-épargne	-2'795'078.35	-1'654'462.00
<b>Capitaux-épargne des invalides au 31.12</b>	<b>20'905'550.77</b>	<b>19'115'958.90</b>
<b>B - Réserves mathématiques des retraités</b>		
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	253'964'042.00	78'459'351.00
Transfert de capitaux épargne à rentiers retraités	13'893'249.95	14'867'647.80
Apports de RM retraite de nouvelles sociétés affiliées	48'232'049.85	192'735'266.90
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	9'149'330.65	-32'098'223.70
<b>Réserves mathématiques des retraités au 31.12</b>	<b>325'238'672.45</b>	<b>253'964'042.00</b>
<b>C - Réserves mathématiques pour rentes pont AVS</b>		
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	0.00	0.00
Apports de RM pour rentes pont AVS de nouvelles sociétés affiliées	500'000.00	0.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	540'238.05	0.00
<b>Réserves mathématiques pour rentes pont AVS au 31.12</b>	<b>1'040'238.05</b>	<b>0.00</b>
<b>D - Réserves mathématiques des invalides</b>		
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	24'704'044.00	7'239'964.00
Apports de RM invalides de nouvelles sociétés affiliées	266'975.40	16'722'827.30
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	2'679'095.30	741'252.70
<b>Réserves mathématiques des invalides au 31.12</b>	<b>27'650'114.70</b>	<b>24'704'044.00</b>
<b>E - Réserves mathématiques pour les survivants</b>		
Solde du capital de prévoyance au 1er janvier	33'181'419.00	7'993'731.00
Apports de RM pour les survivants de nouvelles sociétés affiliées	10'381'677.35	23'849'504.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	1'338'992.45	1'338'184.00
<b>Réserves mathématiques pour les survivants au 31.12</b>	<b>44'902'088.80</b>	<b>33'181'419.00</b>
<b>Réserves mathématiques des rentiers (A+B+C+D+E) au 31.12</b>	<b>419'736'664.77</b>	<b>330'965'463.90</b>

## 5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

	2015 CHF	2014 CHF
<b>A - Provision de longévité</b>		
Solde de la provision de longévité au 01.01	6'237'000.00	1'395'000.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	-1'905'000.00	4'842'000.00
<b>Provision de longévité au 31.12</b>	<b>4'332'000.00</b>	<b>6'237'000.00</b>
<b>B - Provision pour taux de conversion non-actuariel</b>		
Solde provision pour taux de conversion non-actuariel au 01.01	18'559'000.00	11'817'000.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	4'104'000.00	6'742'000.00
<b>Provision pour taux de conversion non-actuariel au 31.12</b>	<b>22'663'000.00</b>	<b>18'559'000.00</b>

	2015 CHF	2014 CHF
<b>C - Provision pour fluctuation des risques</b>		
Solde provision pour fluctuation des risques au 01.01	15'767'000.00	8'310'000.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	<u>-7'435'000.00</u>	<u>7'457'000.00</u>
Provision pour fluctuation des risques au 31.12	<b><u>8'332'000.00</u></b>	<b><u>15'767'000.00</u></b>
<b>D - Provision de solvabilité</b>		
Solde provision de fluctuation des risques au 01.01	15'123'000.00	0.00
Modification liée au nouvel état des effectifs au 31.12	<u>-15'123'000.00</u>	<u>15'123'000.00</u>
Provision de solvabilité au 31.12	<b><u>0.00</u></b>	<b><u>15'123'000.00</u></b>
<b>Total des provisions techniques (A+B+C+D) au 31.12</b>	<b><u>35'327'000.00</u></b>	<b><u>55'686'000.00</u></b>

La provision de longévité sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

La provision pour taux de conversion non-actuariel a pour but de stabiliser le taux de conversion aussi longtemps que possible. Elle est basée sur une estimation des cas de retraite pendant les cinq années à venir et tient compte de 75% du capital de prévoyance supplémentaire nécessaire pour couvrir la différence entre la rente effectivement servie selon le taux de conversion déterminé par la Fondation et une rente basée sur le taux de conversion d'après les bases techniques utilisées. Cette approche part de l'hypothèse que 25% des retraites sont prises sous forme de capital.

La provision de fluctuation des risques est constituée afin de permettre à la fondation de faire face aux cas d'assurance non couverts par les assurances, de manière à couvrir deux années consécutives de très grande sinistralité avec une probabilité de 97.5% Elle est au moins égale à 20% des sommes risquées des cas d'incapacité de gain de plus de 90 jours en cours au 31.12.2015; c'est ce dernier calcul qui se trouve reflété dans la provision au 31.12.2015.

La provision de solvabilité a été créée en 2014 suite à l'affiliation d'effectifs de rentiers et est destinée à améliorer la sécurité des rentes qui ne sont pas rattachées à un employeur affilié. Elle était de 10% des réserves mathématiques correspondantes.

Cette provision est devenue obsolète dès l'exercice 2015, car le calcul des engagements des rentes qui ne sont pas rattachées à un employeur affilié, est effectué différemment (cf.chiffre 5.8 ci-après).

## 5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle a procédé à une expertise actuarielle au 31.12.2015, dont les conclusions sont les suivantes:

Au titre de l'exercice 2015, Copré a décidé d'attribuer un intérêt global de 2.25% sur l'épargne obligatoire et sur-obligatoire.

Le degré de couverture selon l'art. 44 OPP2 se monte, après attribution de l'intérêt de 2.25% susmentionné, à 105.02% au 31.12.2015. La Fondation peut donc intégralement remplir ses engagements financiers. Nous considérons que les bases démographiques utilisées, LPP 2010, sont représentatives de la réalité démographique. Les bases techniques LPP 2015 sont utilisées depuis le 01.01.2016.

Le taux d'intérêt technique utilisé, de 2.5%, correspond à nos recommandations et est inférieur au taux de référence de la Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions (2.75% au 30.09.2015).

La fondation utilise trois taux :

- Un objectif de rémunération de l'épargne des assurés actifs de 3.0%, en ligne avec les attentes de rendement de la fortune.
- Un taux technique de 2.5% et des tables de mortalité périodiques pour les rentiers liés à un employeur. Ce taux correspond à notre recommandation et est inférieur au taux de référence de la Chambre Suisse des experts en Caisses de pensions (2.75% au 30.09.2015).
- Un taux technique de 2.0% et des tables de mortalité générationnelles pour les rentiers qui ne sont pas liés à un employeur affilié. Ce taux correspond également à notre recommandation.

Les provisions techniques sont financées jusqu'à concurrence des valeurs cibles déterminées. La réserve de fluctuation de valeurs n'est financée qu'à 29% de sa valeur cible. La capacité de risque est limitée.

## 5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases techniques utilisées pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers et des provisions techniques sont les tables actuarielles LPP 2010 (périodiques) avec un taux technique de 2.5% et pour les bénéficiaires de rentes qui ne sont pas rattachés à un employeur affilié sont les tables actuarielles LPP 2010 (générationnelles) avec un taux technique de 2 % au 31.12.2015.

## 5.9 Modifications des bases et hypothèses techniques

Dès 2015, les bases techniques utilisées pour les rentiers sont dissociées en fonction du rattachement ou non à un employeur, selon ce qui est indiqué au chiffre 5.8 susmentionné. En 2014, les bases techniques utilisées pour le calcul des capitaux de prévoyance des rentiers étaient effectuées selon les tables actuarielles LPP 2010 (périodiques) avec un taux technique de 2.5%.

## 5.10 Fonds libres des affiliés

	2015	2014
	CHF	CHF
Solde des fonds libres des affiliés au 1er janvier	9'732'963.50	302'496.35
Constitution des fonds libres des affiliés	2'927'385.90	9'653'008.70
Dissolution des fonds libres des affiliés	-10'358'805.60	-222'541.55
<b>Fonds libres des affiliés au 31 décembre</b>	<b>2'301'543.80</b>	<b>9'732'963.50</b>

## 5.11 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	616'440'032.45	526'735'599.80
Capital de prévoyance des rentiers	419'736'664.77	330'965'463.90
Provisions techniques	35'327'000.00	55'686'000.00
<b>Capital de prévoyance nécessaire au sens de l'art. 44 OPP2 (Cp)</b>	<b>1'071'503'697.22</b>	<b>913'387'063.70</b>
Total actif au bilan	1'318'157'643.14	1'078'075'205.57
./. Dettes et passifs transitoires	-186'673'635.94	-91'799'988.42
./. Réserve de cotisations employeurs sans renonciation	-3'873'205.60	-3'517'345.45
./. Fonds libres des affiliés	-2'301'543.80	-9'732'963.50
./. Provisions non techniques	0.00	0.00
<b>Fortune de prévoyance disponible au sens de l'art. 44 OPP2 (Fp)</b>	<b>1'125'309'257.80</b>	<b>973'024'908.20</b>
<b>Degré de couverture (Fp/Cp)</b>	<b>105.02%</b>	<b>106.53%</b>

## 6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### 6.1 Organisation de l'activité de placements, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placements

La fortune de la Fondation est déposée auprès du Crédit Suisse à l'exception de quelques placements qui sont déposés chez Fund Partner Solutions (Europe) SA Luxembourg, Livingbridge EP LLP, Montana Capital Partners Jersey OSP, Northern Trust Luxembourg. Au 31 décembre 2015, les mandats de gestion du portefeuille titres sont confiés au Crédit Suisse AG et UBS AG. Ces banques sont soumises à la FINMA.

Dépositaire des titres	Credit Suisse AG, Zürich
Gestionnaires de fortune	Credit Suisse AG, Zürich UBS AG, Zürich
Gestion du portefeuille immobilier	CBRE (Geneva) SA
Administration des immeubles	Régie du Rhône SA, Lancy et Privera SA, Genève
Commission de placement	Grivel Jacques, Président Dunning Martin Gerbaïl Christian Izzo Mario
Règlement de placements	approuvé le 30.04.2015 entré en vigueur le 01.01.2015 (nouveau règlement en vigueur le 01.01.2016)
Conseillers en placement	AON, Nyon, étude et conseil Porfolio Advisors, LLC, Zürich (Private Equity)
Soutien à la commission de placement	Dionysos Consulting SA, Nyon, Ch. Gerbaïl

### 6.2 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4 OPP2)

Dans le cadre du règlement de placement, la fondation a fait usage de la liberté que lui laisse la loi d'étendre les possibilités de placement. Les domaines d'investissement concernés sont explicités à l'annexe 2.2 du règlement de placement. Les dispositions nécessaires ont été prises afin que le soin requis soit apporté au choix, à la gestion et au contrôle des placements. Le Conseil de fondation a particulièrement veillé à ce que soit assurée la réalisation des buts de prévoyance, notamment en adoptant une stratégie de gestion qui tienne compte des actifs et des passifs, ainsi que de la structure et de l'évolution future prévisible de l'effectif des assurés.

Un apport conséquent de liquidité à fin décembre 2015 a fait dépasser la limite de l'OPP2 des 10% par débiteur. Ce dépassement temporaire a été résolu dès le 6 janvier 2016.

### 6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La nouvelle cible de la RFV correspond à la provision qui serait nécessaire pour que la probabilité que la Fondation passe en sous-couverture dans les trois ans à venir soit inférieure à 2.5%. Il s'agit d'une Value-at-Risk (VaR) avec un niveau de sécurité de 97.5% et un horizon-temps de trois ans.

Compte tenu du changement de stratégie d'allocation au 01.01.2014, la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs a été recalculée et s'élève au 31.12.2015 à CHF 184.7 millions. Elle est reconstituée à 29.15%.

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeurs	59'637'844.50	24'427'765.47
Augmentation/diminution due au résultat d'exploitation	<u>-5'832'283.92</u>	<u>35'210'079.03</u>
<b>Réserve de fluctuation de valeurs au 31 décembre</b>	<b><u>53'805'560.58</u></b>	<b><u>59'637'844.50</u></b>
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs</b>	<b><u>184'700'000.00</u></b>	<b><u>149'800'000.00</u></b>
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeurs	<u>-130'894'439.42</u>	<u>-90'162'155.50</u>

## 6.4 Présentation des placements par catégorie

### 6.4.1 Structure des placements

	<b>31.12.2015</b>	<b>Répartition</b>	<b>31.12.2014</b>	<b>Répartition</b>	<b>Stratégie</b>	<b>Marge</b>	
	CHF	effective	CHF	effective	dès 2014	inf	sup
Liquidités	165'210'336	12.6%	66'359'915	6.2%			
Placements monétaires	584'059	0.0%	9'965'990	0.9%			
<b>Total liquidités et placements monétaires</b>	<b>165'794'395</b>	<b>12.6%</b>	<b>76'325'905</b>	<b>7.1%</b>	<b>0.0%</b>	<b>0.0%</b>	<b>40.0%</b>
Obligations en CHF (yc fonds de placement)	240'824'771	18.3%	242'902'812	22.5%	16.0%	9.6%	22.4%
Obligations en MET (yc fonds de placements)	39'986'389	3.0%	40'643'092	3.8%	6.0%	3.6%	8.4%
<b>Total revenu fixe (ex cash)</b>	<b>280'811'160</b>	<b>21.3%</b>	<b>283'545'904</b>	<b>26.3%</b>	<b>22.0%</b>	<b>13.2%</b>	<b>30.8%</b>
Actions en CHF (yc fonds de placements)	176'588'492	13.4%	171'359'157	15.9%	14.0%	8.4%	19.6%
Actions en MET (yc fonds de placements)	173'690'221	13.2%	173'843'226	16.1%	14.0%	8.4%	19.6%
<b>Total actions</b>	<b>350'278'714</b>	<b>26.6%</b>	<b>345'202'383</b>	<b>32.0%</b>	<b>28.0%</b>	<b>16.8%</b>	<b>39.2%</b>
Placements non-traditionnels CHF	63'511'867	4.8%	52'386'387	4.9%			
Placements non-traditionnels MET	48'395'192	3.7%	12'618'998	1.2%			
<b>Placements non-traditionnels</b>	<b>111'907'059</b>	<b>8.5%</b>	<b>65'005'385</b>	<b>6.0%</b>	<b>10.0%</b>	<b>6.0%</b>	<b>14.0%</b>
Immobilier suisse (voir chiffre 6.4.2)	334'166'756	25.3%	248'433'366	23.0%	35.0%	21.0%	49.0%
Immobilier étranger	48'263'794	3.7%	39'523'789	3.7%	5.0%	3.0%	7.0%
<b>Immobilier</b>	<b>382'430'550</b>	<b>29.0%</b>	<b>287'957'155</b>	<b>26.7%</b>	<b>40.0%</b>	<b>24.0%</b>	<b>50.0%</b>
<b>Placements chez l'employeur</b>	<b>2'375'545</b>	<b>0.2%</b>	<b>3'973'354</b>	<b>0.4%</b>			
<b>Autres créances CHF</b>	<b>24'560'220</b>	<b>1.8%</b>	<b>16'065'120</b>	<b>1.5%</b>			
<b>Fortune totale</b>	<b>1'318'157'643</b>	<b>100.0%</b>	<b>1'078'075'206</b>	<b>100.0%</b>	<b>100.0%</b>		

**Limites globales, selon le règlement de placement:**

	31.12.2015 CHF	Répartition effective	31.12.2014 CHF	Répartition effective	Limites globales max
Titres de sociétés ou fonds de placement investis en matières premières (actions)	0	0.0%	0	0.0%	5.0%
Titres de sociétés ou fonds de placement investis sur les marchés émergents	17'278'654	1.3%	18'662'273	1.7%	7.5%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	280'404'454	21.3%	267'558'104	24.8%	40.0%

Aucun objet immobilier en Suisse sous forme d'immeuble ne dépasse la limite maximale de 10%

**Contrôle des limites selon l'art. 55 OPP2:**

	31.12.2015 CHF	Répartition effective	31.12.2014 CHF	Répartition effective	Art. OPP2	Limites OPP2
Titres hypothécaires	0	0.0%	0	0.0%	55 a)	50.0%
Actions	350'278'714	26.6%	345'202'383	32.0%	55 b)	50.0%
Immobilier	382'430'550	29.0%	287'957'155	26.7%	55 c)	30.0%
Placements non-traditionnels	111'907'059	8.5%	65'005'385	6.0%	55 d)	15.0%
Exposition totale en monnaie étrangère, nette de couverture de change	280'404'454	21.3%	267'558'104	24.8%	55 e)	30.0%

Dû à l'apport conséquent de liquidités à fin décembre suite à la reprise au 1er janvier 2016 de deux nouveaux employeurs affiliés importants (cf. chiffre 7.6), à l'augmentation de l'immobilier étranger et du Trade Finance pendant l'exercice, la répartition effective des classes d'actifs à fin 2015 est fortement biaisée. La classe obligations en monnaies étrangères est sous-pondérée par rapport à la marge inférieure (-0.6%). Cette sous-pondération va être adaptée pendant l'exercice 2016. L'apport de liquidité va être placé selon l'allocation stratégique courant 2016.

Bien que constituant un ensemble homogène, La Levratte est composée de sept parcelles individuellement cessibles. Le règlement de placement précise que le placement dans un seul objet immobilier ne peut dépasser 10% de la fortune diminuée des emprunts. Tous les objets en portefeuille respectent cette limite.

L'endettement hypothécaire de CHF 49 millions représente environ 14.7% de la fortune immobilière (autorisation réglementaire: 50%) et environ 3.7% de la fortune globale. L'intérêt moyen payé est 3.168%. L'échelonnement des échéances est présenté sous point 7.7. Au 31 décembre 2014, l'endettement hypothécaire était de CHF 64 millions et représentait environ 25.8% de la fortune immobilière.



#### 6.4.2 Liste des immeubles détenus en direct

Immeubles	Estimation au	Estimation au
	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Bussigny, Lausanne 8	5'950'848.00	5'901'888.00
Corsier, Ch. Neuf 1-3	4'545'667.00	4'523'779.00
Crans, Pas de l'Ours 4	2'654'784.00	2'654'784.00
Genève, Cavour 17	7'547'328.00	7'360'512.00
Genève, Contamines 1	11'718'544.00	11'457'120.00
Genève, Gaspard Vallette 10	7'207'680.00	7'207'680.00
Grand-Lancy, Palettes 23	9'986'880.00	9'889'920.00
Lausanne, Echallens 80	3'235'584.00	3'235'584.00
Lausanne, Tour 1 / Ale 6	2'039'630.95	2'125'250.00
Lausanne, Tour 3 / Ale 8	5'065'344.00	4'945'152.00
Meyrin, Livron 21	7'745'472.00	7'586'496.00
Meyrin, Livron 23	6'543'168.00	6'432'768.00
Mont-s/-Lausanne, Lausanne 33	7'701'632.00	7'530'752.00
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	3'711'043.00	3'670'406.00
Nyon, Levratte 8-38	97'678'456.00	95'544'144.00
Paudex, Bernadaz 3	3'338'112.00	3'284'352.00
Penthaz, Cossonay 1-7	7'114'560.00	7'114'560.00
Petit-Saconnex, Lamartine 22bis	8'815'536.00	6'928'560.00
Petit-Saconnex, Lamartine 24	12'372'096.00	12'264'768.00
Petit-Saconnex, Lamartine 24 ter	4'931'520.00	4'931'520.00
Vevey, Gutenberg 18	16'367'136.00	19'252'880.00
Yverdon, Cheminet 31-39	14'748'936.00	14'590'491.00
*Altdorf, Gründligasse 2	1'440'780.10	0.00
*Bad Zursach, Hauptstrasse 55	9'136'545.20	0.00
*Buchs, Amsleracherweg 16	1'995'863.90	0.00
*Schaffhausen, Schützengraben 28	1'412'192.25	0.00
*Diessenhofen, Kapfstrasse 6	3'783'876.55	0.00
*Embrach, Bergstrasse 2-4	3'104'079.80	0.00
*Gerlafingen, Langfeldstrasse 1 à 3	3'175'233.05	0.00
*Glarus, Hauptstrasse 53	1'463'106.90	0.00
*Goldach, Wiesenstrasse 3	1'080'608.55	0.00
*Herzogenbuchsee, Lanzenbühlweg 1-7	5'548'538.30	0.00
*Gerlafingen, Mittelfeldstrasse 2-4	3'167'620.45	0.00
*Lucens, Chemin des Bergères 2-16	27'197'123.20	0.00
*Opfikon, Mühlegasse 7/9	6'046'461.80	0.00
*Sulgen, Bühlstrasse 5	2'297'705.35	0.00
*Sulgen, Winkelstrasse 2-4	4'006'813.05	0.00
*Rickenbach, Haldenstrasse 10	8'290'250.00	0.00
<b>Total</b>	<b>334'166'755.40</b>	<b>248'433'366.00</b>

\*Copré a acquis 16 nouveaux immeubles

Sur CHF 159'666'800.- de cédulas hypothécaires, CHF 123'592'800.- sont mises en gage selon le chiffre 9.1, le solde de CHF 36'074'000.- étant libre.

#### 6.4.3 Explications sur la gestion des immeubles

En raison de l'importance du parc immobilier, le Conseil de fondation a adopté une politique de gestion immobilière ainsi qu'un système de contrôle des activités immobilières. Le système de contrôle garantit le respect des règles prudentielles et, en particulier, des règles applicables aux conflits d'intérêts.

Notre réviseur, Ernst & Young, dans le cadre de son mandat d'organe de révision, audite les activités immobilières déléguées à CBRE (Geneva) SA.

## 6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Produit	Quantité	Cours	Valeur au au 31.12.2015
Call options SMI mars 2016, exercice 9'000.00	-200	CHF 149.40	-CHF 298'800.00

Il s'agit de vente de call relative à une partie du portefeuille actions CH.

Au 31 décembre 2014, il n'y avait aucun instrument financier dérivé en cours.

Une limite de CHF 20 millions de crédit Lombard est une limite servant à couvrir la valeur d'exposition du portefeuille en options (sur le dépôt 0251-759783-44-4). Elle est garantie par le nantissement d'une partie des titres en dépôt.

## 6.6 Engagements de capitaux ouverts

Produit		Engagement initial	Engagement restant au 31.12.2014	Capital versé en 2015	Engagement restant au 31.12.2015
Accel-KKR Capital Partners V.LP	USD	5'000'000	nouveau en 2015	0	5'000'000
AFIAA	CHF	50'000'000	22'500'000	4'500'000	18'000'000
Unicapital Investments V, FCP	EUR	4'700'000	70'500	70'500	0
Astorg VI	EUR	4'500'000	nouveau en 2015	0	4'500'000
Alinda Infrastructure Funds III	USD	10'000'000	nouveau en 2015	0	10'000'000
Linden Capital Partners III-A LP	USD	4'000'000	nouveau en 2015	0	4'000'000
Livingbridge Enterprise 2 LP	GBP	2'500'000	nouveau en 2015	188'405	2'311'595
MCP Opportunity Secondary Program III	EUR	4'200'000	nouveau en 2015	352'341	3'847'659

La contrepartie en CHF s'élève à 49'502'508.

Copré s'est engagé à acquérir en viager à fin décembre 2015 trois appartements et quatre maisons individuelles pour un montant de CHF 6.17 millions. L'entrée en possession de ces biens a eu lieu au début 2016.

## 6.7 Rétrocessions

En 2016, nous avons reçu un montant de CHF 86'317.39 pour les exercices 2014 et 2015. Au 31 décembre 2014, aucune rétrocession n'a été constatée.

## 6.8 Explications du résultat net des placements

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
<b>6.8.1. Liquidités</b>	<b>-879'294.94</b>	<b>590'896.58</b>
- Intérêts sur c/c divers	-142'207.96	234'943.54
- Gains/pertes de change non réalisés	-737'086.98	355'953.04



	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
<b>6.8.2. Marché monétaire</b>	<b>3'207.40</b>	<b>62'495.15</b>
- Revenus	74'199.42	96'505.85
- Pertes sur ventes	-64'183.00	0.00
- Bénéfices sur ventes	1'681.73	36'519.53
- Moins-values	-8'490.75	-70'530.23
<b>6.8.3. Change à terme</b>	<b>389'883.61</b>	<b>-936.19</b>
- Différences de change réalisées	389'883.61	-936.19
<b>6.8.4 Obligations</b>	<b>1'997'992.81</b>	<b>17'643'446.92</b>
- Produits d'intérêts sur obligations étrangères en CHF	324'418.87	346'086.80
- Revenus des FP obligations suisses	3'154'784.00	3'156'638.30
- Revenus des FP obligations étrangères en CHF	1'236'140.80	1'710'035.85
- Revenus des FP obligations étrangères en devises	1'009'205.85	661'716.60
- Bénéfices sur ventes	568'330.48	4'718.08
- Moins-values	-9'162'307.11	-12'062.50
- Plus-values	4'867'419.92	11'776'313.79
<b>6.8.5. Total actions</b>	<b>7'425'730.13</b>	<b>42'241'325.55</b>
<b>6.8.5.1. Actions</b>	<b>13'399'519.62</b>	<b>40'724'035.22</b>
- Dividendes des FP actions suisses	2'805'401.25	1'963'761.65
- Dividendes des FP actions étrangères en CHF	0.00	370'373.80
- Dividendes des FP actions étrangères en devises	3'457'344.35	1'032'033.40
- Pertes sur ventes	-291'134.70	0.00
- Bénéfices sur ventes	2'607'462.18	1'997'527.74
- Différences de change réalisées	0.00	-20'864.41
- Moins-values	-4'490'808.58	0.00
- Plus-values	9'311'255.12	35'381'203.04
<b>6.8.5.2. Titres de sociétés/fonds de placement marchés émergents</b>	<b>-5'973'789.49</b>	<b>1'517'290.33</b>
- Revenus	472'180.10	325'076.80
- Pertes sur ventes	-10'562.07	-214'156.43
- Différences de change réalisées	0.00	613'813.92
- Moins-values	-6'435'407.52	-131'702.68
- Plus-values	0.00	924'258.72
<b>6.8.6. Placements non-traditionnels</b>	<b>10'582'940.06</b>	<b>6'524'065.81</b>
- Revenus	3'134'928.23	1'842'646.56
- Bénéfices sur ventes	874'538.21	141'062.38
- Différences de change réalisées	876'736.81	1'221'799.82
- Moins-values	-193'881.67	-128'873.97
- Plus-values	5'890'618.48	3'447'431.02
<b>6.8.7. Total immobilier</b>	<b>11'466'842.52</b>	<b>6'518'676.42</b>
<b>6.8.7.1. Fonds de placement en immobilier</b>	<b>-210'168.95</b>	<b>-38'523.76</b>
- Revenus	801'247.49	0.00
- Différences de change réalisées	-849'521.94	0.00
- Moins-values	-2'513'620.19	-38'523.76
- Plus-values	2'351'725.69	0.00
<b>6.8.7.2. Immobilier</b>	<b>11'677'011.47</b>	<b>6'557'200.18</b>
- Charges immobilières courantes	-3'385'665.54	-2'769'414.65
- Revenus immobiliers	18'591'536.37	14'871'480.43
- Moins-values	-4'741'178.46	-4'669'813.05
- Plus-values	2'894'006.60	1'116'947.45
- Intérêts hypothécaires	-1'681'687.50	-1'992'000.00

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
<b>6.8.8. Frais d'administration des placements</b>		
Placements transparents	1'296'211'195.26	1'051'708'059.47
Placements non-transparentes (selon détail ci-après)	0.00	12'023'788.89
<b>Total des placements</b>	<b>1'296'211'195.26</b>	<b>1'063'731'848.36</b>
<b>Taux de transparence en matière de frais</b>	<b>100.0%</b>	<b>98.9%</b>

Au 31 décembre 2015, tous les placements collectifs sont transparents.

**Placements collectifs dont les frais ne sont pas connus (placements non-transparentes) en 2014**

ISIN	Fournisseur	Nom du produit	Quantité	Valeur de marché (CHF) au 31.12.2014
LU1075172277	TSC Fund SICAV-SIF - Gefcare Real Estate Fund	Shs -A Ordinary- TSC Gef R Est Dist.	10'000'000	12'023'788.89
			<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
			<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
		Frais de gestion de fortune facturés et comptabilisés directement	2'411'543.93	2'195'162.42
		Somme des frais TER des placements collectifs transparents	3'724'156.44	1'273'191.90
		<b>Total des frais de gestion de fortune comptabilisés</b>	<b>6'135'700.37</b>	<b>3'468'354.32</b>
		<b>En % des placements transparents</b>	<b>0.47%</b>	<b>0.33%</b>

<b>6.8.8.1. Frais d'administration des placements mobiliers</b>	<b>-1'225'863.64</b>	<b>-1'120'095.68</b>
Frais sur transactions titres	-590'216.85	-780'709.42
Frais sur c/c bancaires	-7'664.33	-11'120.65
Frais de gestion de fortune Credit Suisse	-160'221.45	-142'343.45
Frais de gestion de fortune Fundo Asset Management	0.00	-30'891.01
Frais de gestion de fortune UBS	-158'366.60	-127'712.55
Frais pour la tenue de la comptabilité des titres Credit Suisse	-21'006.00	-27'318.60
Frais de gestion de fortune - Unicapital IV-V	-86'236.33	0.00
Frais de gestion de fortune - Portfolio Advisors	-61'222.98	0.00
Frais de gestion de fortune - portefeuille Private Equity via Portfolio Advisors	-48'497.50	0.00
Frais de gestion de fortune - Supre Ltd tax blocker pour portefeuille Private Equity US	-4'510.65	0.00
Frais de soutien à la gestion Dionysos Consulting SA	-87'920.95	0.00
<b>6.8.8.2 Frais d'administration des placements immobiliers</b>	<b>-1'185'680.29</b>	<b>-1'075'066.74</b>
Honoraires de gestion financière, locative et administrative régies	-616'825.05	-608'135.00
Honoraires de gestion technique régies	-89'796.90	-213'534.05
Honoraires de gestion technique GFI	0.00	-38'882.00
Honoraires de gestion dynamique du portefeuille GFI/CBRE	-198'004.54	-128'628.69
Honoraires d'expertise CBRE	-75'600.00	0.00
Honoraires de pilotage GFI/CBRE	-205'453.80	-85'887.00
<b>6.8.8.3. Somme des frais calculés sur la base du TER</b>	<b>-3'724'156.44</b>	<b>-1'273'191.90</b>
Somme des frais TER (communiqués par Credit Suisse)	-3'724'156.44	-1'273'191.90

**6.8.8.4. Performance des placements**

Selon le dépositaire des titres, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2015 est de 2.37% contre 8.0% durant l'exercice 2014.

**6.9 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending**

Néant

## 6.10 Explication des placements chez les employeurs et des réserves de cotisations des employeurs

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	CHF	CHF
Créances de cotisations des employeurs, brut	2'582'024.09	4'011'854.31
Provision pour pertes sur créances employeurs	<u>-206'479.40</u>	<u>-38'500.00</u>
Créances de cotisations des employeurs, net	<b><u>2'375'544.69</u></b>	<b><u>3'973'354.31</u></b>
Solde de la réserve de cotisations des employeurs au 1er janvier	3'517'345.45	3'091'546.70
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	863'102.15	972'190.30
Utilisation de la réserve de cotisations de l'employeur	-476'129.55	-436'391.55
Versement de la réserve de cotisations de l'employeur	<u>-31'112.45</u>	<u>-110'000.00</u>
<b>Total réserve de contributions des employeurs</b>	<b><u>3'873'205.60</u></b>	<b><u>3'517'345.45</u></b>

Par le terme "créances de cotisations des employeurs" on entend le compte courant de chaque entreprise affiliée à la Fondation. La plupart de ces cotisations ont été acquittées durant le premier trimestre de l'année 2016. Les cotisations encore dues font l'objet d'un suivi régulier.

## 7 Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

### 7.1 Explication du poste apports de libre passage

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	CHF	CHF
Apports de libre passage assurés actifs	110'311'682.55	120'848'300.60
Apports de libre passage assurés actifs reçus après leur sortie	1'671'099.94	754'633.50
Apports de libre passage assurés invalides	<u>1'114'357.70</u>	<u>5'538'689.05</u>
<b>Total du poste apports de libre passage</b>	<b><u>113'097'140.19</u></b>	<b><u>127'141'623.15</u></b>

### 7.2 Explication du poste prestations de libre passage en cas de sortie

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	CHF	CHF
Prestations de sortie assurés actifs	-73'747'576.51	-45'211'781.90
Prestations de sortie assurés actifs reçues après leur sortie	-1'671'099.94	-754'633.50
Prestations de sortie rétroactives assurés actifs	-3'677'160.80	-2'361'490.20
Prestations de sortie transférées aux rentiers invalides	-151'217.70	-2'624'442.65
Fonds libres transférés	<u>-5'094'108.10</u>	<u>0.00</u>
<b>Total du poste prestations de libre passage en cas de sortie</b>	<b><u>-84'341'163.05</u></b>	<b><u>-50'952'348.25</u></b>

### 7.3 Explication du poste cotisations

	<b>31.12.2015</b>	<b>31.12.2014</b>
	CHF	CHF
Bonifications épargne	53'586'418.55	47'187'275.60
Cotisations pour couverture risques invalidité et décès	9'868'486.40	9'480'651.60
Cotisations au fonds de garantie	228'264.55	215'276.90
Cotisations pour frais administratifs	2'045'761.15	1'824'448.25
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	<u>826'472.25</u>	<u>740'626.55</u>
<b>Total des cotisations brutes</b>	<b><u>66'555'402.90</u></b>	<b><u>59'448'278.90</u></b>
Soit :		
Cotisations des salariés	26'457'126.50	23'971'656.25
Cotisations des employeurs	40'098'276.40	35'476'622.65

#### 7.4 Explication du poste débiteurs

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Compte courant impôt anticipé	2'613'771.77	1'392'927.38
Compte courant gérance immeuble	0.00	328'835.78
<b>Total du poste débiteurs</b>	<b>2'613'771.77</b>	<b>1'721'763.16</b>

#### 7.5 Explication du poste compte de régularisation actif

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Intérêts courus	100'471.83	107'892.36
Immeubles loyers à recevoir	272'299.10	110'492.00
Prestations à recevoir du réassureur	2'485.80	0.00
Prestation de libre passage à recevoir	1'119'028.00	479'494.15
Provision technique pour invalides potentiels à recevoir	0.00	8'000'000.00
Réserves mathématiques pour rentiers à recevoir	4'013'482.55	0.00
Acompte sur opérations immobilières	11'684'000.00	5'606'480.00
Reconnaissance de dette sur immeuble	49'800.00	0.00
Prime risque payée par avance	4'532'301.00	0.00
Factures acquittées d'avance	47'175.96	175.00
Rétrocessions	86'317.39	0.00
Divers	39'086.25	38'823.70
<b>Total du poste compte de régularisation actif</b>	<b>21'946'447.88</b>	<b>14'343'357.21</b>

#### 7.6 Explication du poste compte de régularisation passif

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Acompte à rembourser (société non affiliée)	2'175.00	0.00
Montants à reverser	238'866.31	0.00
Salaires 2015 à payer	252.70	0.00
Capitaux de prévoyance reçus en avance*	112'825'689.40	0.00
Prestation de libre passage reçue non attribuée	326'961.06	1'776'625.29
Rachats reçus non attribués	313'000.00	0.00
Prestations de libre passage et rentes à payer	65'644.85	0.00
Prestations de libre passage reçues par avance	166'794.50	0.00
Versement employeur concerne 2016	83'434.10	0.00
Honoraires divers 4e trimestre à acquitter	90'117.00	75'496.16
Solde frais commissionnement à acquitter	811'177.25	676'107.60
Immeubles loyers reçus d'avance	122'225.20	60'406.25
Prestations reçues d'avance du réassureur	711'174.65	716'458.60
Factures diverses à payer	50'887.25	13'763.85
Mouvement de titres	33'671.97	0.00
Honoraires Aon Hewitt	28'080.00	0.00
<b>Total du poste compte de régularisation passif</b>	<b>115'870'151.24</b>	<b>3'318'857.75</b>

\* Concerne deux nouvelles sociétés affiliées au 1<sup>er</sup> janvier 2016

## 7.7 Explication du poste dettes hypothécaires

Le détail des dettes hypothécaires auprès du Crédit Suisse au 31 décembre 2015 est le suivant:

	Montant en CHF	Taux d'intérêt	Début contrat	Échéance
Hypothèque fixe	10'000'000.00	3.60%	31.03.2007	30.03.2022
Hypothèque fixe	4'000'000.00	3.50%	15.05.2007	15.05.2017
Hypothèque fixe effets différés	15'000'000.00	2.85%	28.04.2009	28.04.2016
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	3.05%	28.04.2009	28.04.2018
Hypothèque fixe effets différés	10'000'000.00	3.20%	28.04.2009	28.04.2019
<b>Total des hypothèques</b>	<b>49'000'000.00</b>			

Il s'agit d'un contrat-cadre global, garanti par les cédules hypothécaires mentionnées au chiffre 9.1. Au 31 décembre 2014, le montant total des hypothèques étaient de CHF 64 millions.

## 7.8 Explication du poste banques/assurances

	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
Complément primes réassurance	0.00	300'000.00
<b>Total du poste banques/assurances</b>	<b>0.00</b>	<b>300'000.00</b>

## 8 Demandes de l'autorité de surveillance

Les états financiers au 31 décembre 2015 tiennent compte des remarques de l'autorité de surveillance contenues dans leur courrier du 28 août 2015.

La Fondation a également fait parvenir à la Commission de haute surveillance l'enquête sur la situation financière des institutions de prévoyance en 2015.

## 9 Autres informations relatives à la situation financière

### 9.1 Mise en gage d'actifs

Les cédules hypothécaires mises en gage des prêts hypothécaires sont les suivantes :

Immeuble	Cédule 1er rang	Cédule 2e rang	Cédule 3e rang	Total CHF
Bussigny, Lausanne 8	3'000'000			3'000'000
Corsier, Ch. Neuf 1-3	520'000	150'000		670'000
Genève, Cavour 17	3'030'000			3'030'000
Genève, Contamines 1	4'600'000			4'600'000
Genève, Palettes 23	5'600'000			5'600'000
Lausanne, Ale 8	1'900'000	800'000		2'700'000
Lausanne, Echallens 80	2'000'000			2'000'000
Mont-s/-Lausanne, Lausanne 33	572'000	3'000'000		3'572'000
Meyrin, Livron 21	4'000'000			4'000'000
Meyrin, Livron 23	1'115'000	235'800		1'350'800
Neuchâtel, Grand-Rue 1a	1'800'000	450'000		2'250'000
Nyon, Levratte 8-38	60'000'000	5'000'000	420'000	65'420'000
Paudex, Bernadaz 3	2'000'000			2'000'000
Penthaz, Cossonay 1-7	4'000'000			4'000'000
Pt-Saconnex, Lamartine 22bis	1'800'000	1'500'000	2'500'000	5'800'000





<b>Immeuble</b>	<b>Cédule 1er rang</b>	<b>Cédule 2e rang</b>	<b>Cédule 3e rang</b>	<b>Total CHF</b>
Pt-Saconnex, Lamartine 24	5'350'000	250'000		5'600'000
Yverdon, Cheminet 31-39	3'000'000	5'000'000		8'000'000
<b>Total</b>	<b>104'287'000</b>	<b>16'385'800</b>	<b>2'920'000</b>	<b>123'592'800</b>

## 9.2 Découvert

Néant

## 9.3 Procédures juridiques en cours

Néant

## 9.4 Liquidations partielles

Néant.

## 9.5 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant

## 9.6 Autres informations

La société Supre Ltd, Cayman Island, a été créée comme « tax blocker » pour les investissements, principalement en Private Equity, effectués aux Etats-Unis. Elle appartient à 100% à Copré.

## 10 Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant





RUE J.-GROSSELIN 8 | CP | CH - 1227 CAROUGE GE  
T 022 308 86 69 | F 022 308 86 06

COPRE@COPRE.CH | WWW.COPRE.CH